

Cabinet du maire et du comité exécutif

Budget 2016 : Des gestes concrets pour accélérer le développement économique de Montréal

Dans le cadre de la présentation du budget 2016, M. Denis Coderre, maire de Montréal et responsable des dossiers du développement économique, a présenté les faits saillants de ce budget en matière de soutien au développement économique.

25 novembre 2015

« En premier lieu, j'annonce que les charges fiscales du conseil municipal ont été augmentées de seulement 0,9 % pour les immeubles non résidentiels. Ce taux est inférieur au taux d'inflation et représente seulement la moitié de l'augmentation annoncée pour le secteur résidentiel. Cette décision de limiter l'augmentation des charges fiscales des immeubles non résidentiels a été prise dans le but de donner un coup de pouce aux entreprises montréalaises, d'améliorer la compétitivité de la ville et de favoriser le développement économique de la métropole », a déclaré M. Coderre.

Mesure fiscale favorisant les immeubles non résidentiels

Tous les propriétaires d'immeubles non résidentiels situés sur le territoire de la Ville de Montréal bénéficieront de cette nouvelle mesure fiscale. Cette décision coûtera annuellement 18 M\$ à la Ville. La réduction de la croissance des charges du secteur non résidentiel sera financée par les efforts de réduction des dépenses faites dans l'ensemble de la Ville.

« Par ce geste, Montréal veut signaler au monde des affaires qu'elle est prête à aller plus loin et à modifier certains éléments de la fiscalité municipale afin d'établir des conditions favorables à la création d'emplois, qui vont aider les entreprises à s'établir et rester à Montréal. C'est un premier geste important, et ce ne sera certainement pas le dernier », a indiqué M. Coderre.

Par ailleurs, le maire a exprimé sa volonté d'explorer davantage cette avenue en étudiant la possibilité d'appliquer des mesures fiscales sectorielles dans le but d'encourager des secteurs clés de l'économie montréalaise.

Création d'un groupe de travail pour examiner les opportunités d'intervention

La Ville a devant elle plusieurs opportunités d'intervention, dans une perspective de développement économique. Plusieurs sujets demandent une réflexion plus approfondie, tels que la modification de la fiscalité des établissements qui se trouvent sur des artères commerciales en chantier; l'adoption de mesures visant à rendre les parcs industriels plus attrayants pour encourager les entreprises à s'y établir; la mise en place d'un guichet unique de services municipaux qui simplifiera et harmonisera les processus d'affaires de la Ville

pour l'ensemble des arrondissements. À cet effet, le maire annoncera prochainement la création d'un groupe de travail extraordinaire qui aura pour mandat d'examiner différentes mesures, fiscales ou autres, pour accroître le potentiel de développement économique de Montréal. Cet examen devra aussi tenir compte des nouveaux pouvoirs et outils demandés par la Ville à l'intérieur de la Loi sur la métropole, dont le dépôt est prévu pour février 2016.

« Les propositions du groupe de travail, combinées aux nouvelles ressources que nous apportera la Loi sur la métropole, mettront la table au cours de la présente année pour une série de mesures inédites en développement économique, qui seront définies d'ici à juin 2016 et qui feront partie du budget de 2017 », a ajouté M. Coderre.

Budget du Service du développement économique

Rappelons que c'est sous l'impulsion du maire de Montréal qu'a été créé en janvier 2014 le nouveau Service du développement économique (SDÉ) de la Ville de Montréal. La mission de ce nouveau service consiste à développer une vision stratégique du développement économique durable dans la métropole, de coordonner la présence et les interventions de la Ville auprès des divers acteurs impliqués dans le développement économique de la métropole, de gérer les activités de la Ville en matière de développement économique durable et de soutenir la réalisation des grands projets publics et privés sur le territoire. Pour l'année 2016, le SDÉ disposera d'un budget global de 46 M\$, à la hausse en comparaison avec le budget 2015 qui était de 44,5 M\$. Ses grands postes budgétaires sont notamment (en milliers \$) :

- Enveloppe liée à PME MTL : 7 761,6 \$
- PR@M-Industrie: 15 269,9 \$
- Entente de 175 M\$: 10 140,5 \$
- Crédits versés à Technoparc Montréal : 2 600,0 \$
- Crédits pour le soutien à Concertation Montréal : 2 100,0 \$
- Contribution Tourisme Montréal (OCTGM) : 1 000,0 \$

Par ailleurs, voici les programmes ou projets majeurs qui seront financés par le budget de fonctionnement 2016 du SDÉ :

- PR@M-Industrie : 15,3 M\$
- PME MTL (6 pôles de développement économique local) : 7,8 M\$
- Plan commerce : 3,5 M\$
- PRAM-Est : jusqu'à 2 M\$

« Le développement économique a toujours été une priorité pour notre Administration. Au cours des derniers mois, nous avons mis en place plusieurs outils comme PME Montréal, notre réseau de six pôles de soutien aux entrepreneurs et entreprises, ainsi que les programmes PRAM-Commerce et PRAM-Artères en chantier, pour donner un coup de main aux commerçants. Nous avons un plan d'action en développement économique qui mise sur l'entrepreneuriat et l'innovation en encourageant la création de nouveaux bassins industriels comme l'électrification des transports ou la chimie verte. C'est sans parler des millions de dollars investis dans la mise à niveau des infrastructures municipales qui contribuent à rendre la ville plus attrayante pour les investisseurs, ou encore des missions économiques

qui nous permettent de promouvoir à travers le monde les nombreux avantages de Montréal », a commenté le maire de Montréal.

À travers les actions annoncées dans ce budget et avec les nouvelles initiatives à venir, l'Administration poursuivra ses efforts afin d'améliorer la compétitivité de Montréal et d'accélérer le développement économique de la métropole.

Il est possible de visionner ce point de presse à partir de la chaîne YouTube du maire de Montréal, M. Denis Coderre, à l'adresse suivante : <http://bit.ly/1LekA8U>.

Tous les documents relatifs au budget 2016 de la Ville de Montréal sont disponibles à l'adresse suivante : www.ville.montreal.qc.ca/finances.